

Coup de pouce

Réseau des initiatives écocitoyennes
en Livradois Forez

La charte du réseau

Portées par des habitants motivés, des collectifs, des associations, de multiples initiatives voient le jour en Livradois Forez, qui font émerger de nouvelles formes de développement, d'aménagement, de modes de vie...

Celles et ceux qui en sont à l'origine n'ont cependant pas toujours toutes les cartes en main pour les mener à bien. Les bonnes idées peuvent parfois avoir du mal à se concrétiser. Le but du réseau est simple : les aider à aboutir, en mettant en relation ceux qui les ont avec ceux qui, par leur parcours, leur expérience, leur savoir-faire, leurs connaissances, peuvent leur apporter un soutien et un appui.

Le rôle du réseau est par conséquent de :

- ▶ repérer les initiatives, faciliter leur mise en œuvre, aider ceux qui les portent à surmonter les difficultés qu'ils peuvent rencontrer,
- ▶ les valoriser, capitaliser les expériences, favoriser l'essaimage/la démultiplication des initiatives et des bonnes pratiques,
- ▶ susciter ainsi l'émulation, la mise en relation des acteurs, la rencontre et la diffusion des "bonnes idées".

Le réseau répond ainsi à l'un des grands objectifs de la charte du Parc : *"Proposer et expérimenter de nouvelles pratiques durables et solidaires, qui soient non pas subies, mais désirées et investies positivement par les entreprises, les habitants et les collectivités locales. (...) Les habitants (...) doivent être acteurs de l'avenir de leur région (...). Le Parc compte tout mettre en œuvre pour activer le passage des idées aux actes (...), encourager et susciter les initiatives éco-citoyennes"*.

Qui peut bénéficier de l'appui du réseau ?

Le réseau accompagne des initiatives écocitoyennes, c'est-à-dire des personnes porteuses d'initiatives qui répondent à un intérêt collectif, à la notion de "bien commun", et qui s'inscrivent dans une logique de transition (écologique, énergétique...), de recherche de réponses collectives à des problématiques qui n'en trouvent pas dans le champ des activités et des compétences habituelles des collectivités publiques ou des entreprises privées.

Qui peut donner un coup de pouce ?

Le réseau constitue un vivier de personnes ressources qui acceptent de faire profiter les porteurs d'initiatives de leurs compétences ou de leurs connaissances, pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets. Il réunit ainsi des personnes qui veulent bien donner un peu de leur temps pour en aider d'autres à aller au bout de leur idée.

La signature de cette charte matérialise l'engagement des personnes qui participent au réseau.

Comment fonctionne le réseau ?

Le réseau est une structure informelle, sans statut juridique. Son organisation est souple, "à géométrie variable", de façon à s'adapter aux différentes initiatives accompagnées.

Une personne, au sein du Parc, est responsable de la coordination du réseau. Elle l'anime avec un collectif de membres du réseau qui acceptent de l'épauler dans ce rôle de coordination : les *référents*. Ce collectif constitue la "porte d'entrée" du réseau pour les porteurs d'initiatives qui souhaitent bénéficier de son appui ; il vérifie notamment que ces initiatives relèvent bien de la vocation du réseau, qu'elles sont compatibles avec la Charte du Parc, puis sollicite les bénévoles du réseau pour constituer un groupe d'accompagnement.

Un petit groupe réunissant des volontaires du réseau se constitue ainsi autour de chacun des porteurs d'initiatives.

La composition et l'importance de ces groupes sont adaptées aux initiatives qu'il s'agit d'accompagner – elles peuvent par conséquent être très différentes d'un groupe à l'autre.

Une personne, au sein de ce groupe, est désignée comme l'interlocuteur.trice privilégié.e du porteur d'initiative et du coordinateur. Un.e suppléant.e permet, en cas d'empêchement, d'assurer la continuité de l'accompagnement.

Une première rencontre est organisée avec le ou les porteurs d'initiatives, son interlocuteur.trice privilégié.e et son ou sa suppléant.e, voire l'ensemble du groupe d'accompagnement le cas échéant et en fonction des disponibilités.

Cette première rencontre permet de bien comprendre le projet, les questions qu'il peut soulever, et d'établir une *feuille de route*. Cette feuille de route précise notamment les principaux aspects sur lesquels le porteur d'initiative a besoin d'être accompagné, les questions que lui-même doit approfondir, les principales étapes de l'accompagnement envisagé et leur calendrier indicatif.

L'établissement de cette feuille de route permet ainsi de formaliser l'engagement réciproque entre le réseau et le(s) porteur(s) d'initiative.

Des points d'étape sont ensuite organisés pour suivre en tant que de besoin l'avancement des initiatives, en fonction de la feuille de route initiale.

La fin de l'accompagnement fait l'objet d'une décision explicite et d'un bilan.

L'engagement des participants

Le réseau est composé de personnes physiques (lorsque ces personnes sont salariées, elles le font avec l'aval de leur employeur, mais interviennent à titre personnel dans le cadre du réseau).

La signature de cette charte ne lie pas les bénévoles du réseau pour une durée prédéfinie ; ils s'engagent néanmoins moralement à contribuer jusqu'à leur terme au(x) groupe(s) d'accompagnements au(x)quel(s) ils participent.

L'accompagnement des initiatives se fait de façon gratuite, sans contrepartie.

Les participants au réseau accompagnent les porteurs d'initiatives à la mesure de leurs connaissances et compétences ; cet accompagnement représente un engagement moral de moyen, pas un engagement de résultat.

Le réseau fonctionne sans a priori. Toutes les initiatives répondant à ses objectifs sont susceptibles d'être accompagnées. Le réseau pose pour principe que toute idée est crédible, il est là pour aider à sortir des sentiers battus, *métamorphoser les rêves en actions*. Les bénévoles font pour cela profiter les porteurs d'initiatives de leurs conseils, connaissances et compétences. Ils ne *jugent* pas ces initiatives et cherchent à se mettre en situation d'*empathie* vis-à-vis de ceux qui les portent.

Un annuaire permet d'identifier toutes celles et ceux qui participent au réseau. Cet annuaire leur est accessible sur l'intranet du réseau via un accès qui leur est réservé.

Les porteurs des initiatives accompagnées par le réseau s'engagent à apporter le cas échéant leur témoignage auprès d'autres porteurs de démarches similaires, et à faire part de leur retour d'expérience.